



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE
VERNIS ANTAC GC**

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

	
1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE	
1.1 Identification de la substance ou de la préparation	VERNIS ANTAC GC
1.2 Utilisation de la substance/préparation	VERNIS BITUMINEUX
1.3 Identification de la société/entreprise	AXTER 8, avenue Félix d'Herelle F 75016 PARIS France Tel: 01 46 09 39 60
1.4 Numéro d'appel d'urgence	FR -INRS Tél: 01.45.42.59.59 B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 270 245 245
2 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS	
2.1 Nom de la préparation	VERNIS ANTAC GC
2.2 Nature chimique	Solution homogène de bitume et solvants pétroliers
2.3 Composants contribuant aux danger	• xylène - N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 Conc. pds.(%): 50 < C ≤ 60 - Classification: • R 10 • Xn; R 20/21 • Xi; R 38
3 IDENTIFICATION DES DANGERS	
3.1 Principaux dangers	Inflammable. Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Irritant pour la peau.
3.2 Risques spécifiques	Le produit peut accumuler des charges électrostatiques qui peuvent provoquer des incendies par décharges électriques
4 PREMIERS SECOURS	
4.1 Conseils généraux:	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4.2 Inhalation	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4.3 Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon ou bien utiliser un nettoyant reconnu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
4.4 Contact avec les yeux	Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4.5 Ingestion	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1 Moyens d'extinction	mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), poudre.
5.2 Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Ne pas utiliser un jet d'eau.
5.3 Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5.4 Dangers particuliers / Risques spéciaux:	Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5.5 Équipement(s) de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1 Précautions individuelles	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
6.3 Méthode(s) de nettoyage	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE	
7.1	Manipulation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Précautions ▪ Mesure(s) d'ordre technique: ▪ Conseil(s) d'utilisation(s): 	<p>Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Il doit être interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à terre lors de transvasements. Les ouvriers doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols doivent être en matériau conducteur. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistilage. Ne jamais vider les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.</p>
7.2	Stockage
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Précautions ▪ Mesure(s) d'ordre technique: ▪ Condition(s) de stockage: ▪ Matière(s) incompatible(s) à éloigner: ▪ Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: 	<p>Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention. Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins. de même nature que celui d'origine</p>
8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE	
8.1	Mesure(s) d'ordre technique:
	<p>Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.</p>
8.2	Valeurs limites d'exposition
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limite(s) d'exposition: 	<p>• xylène:VME ppm = 50 - VME mg = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg = 442</p>
8.3	Contrôles de l'exposition
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection respiratoire: ▪ Protection des mains: ▪ Protection de la peau: ▪ Protection des yeux: 	<p>Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. gants résistants aux solvants Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.</p>
9 PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
9.1	Informations générales
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aspect ▪ Couleur: ▪ Odeur: 	<p>Liquide visqueux brun clair Aromatique</p>
9.2	Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement
<ul style="list-style-type: none"> ▪ PH: ▪ Point / intervalle d'ébullition: ▪ Point d'éclair: ▪ Limites d'explosivité: ▪ Densité relative (eau = 1): ▪ Viscosité: ▪ Hydrosolubilité: ▪ Liposolubilité: ▪ Solubilité aux solvants: 	<p>Non applicable. Non déterminé. 28°C % Vol dans air: 1 - 7 % (solvants) 0.96 ± 0.05 g/cm3 Pseudo-viscosité à 25°C - Coupe Ford n° 4 : 45 sec ± 15 insoluble partiellement soluble Soluble dans des hydrocarbures</p>

10 STABILITE ET REACTIVITE			
10.1	Condition(s) à éviter	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.	
10.2	Matière(s) à éviter	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.	
10.3	Produit(s) de décomposition dangereux	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote	
11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES			
Information(s) générale(s):		Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.	
Toxicité aiguë		L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie.	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inhalation: 			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact avec la peau: 			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact avec les yeux: 			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ingestion: 			
12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES			
12.1	Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.	
12.2	Persistance et dégradabilité	Pas facilement biodégradable, selon le test OECD approprié, à cause de propriétés de certains composants .	
12.3	Ecotoxicité / Effets sur l'environnement:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.	
12.4	Effets nocifs divers		
13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION			
13.1	Déchets / produits non utilisés:	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.	
13.2	Emballages contaminés:	Les emballages souillés ne peuvent pas être traités comme des déchets ordinaires. Evacuer comme déchet dangereux. Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.	
13.3	Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques: France: 08 01 11* (DIS)	
13.4	Autres informations		
14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT			
14.1	Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.	
14.2	Numéro ONU	1263	
14.3	Voies terrestres (Route / Chemin de fer: ADR/RID)	3 PEINTURE III 3	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ classe de danger: ▪ nom d'envoi exact: ▪ Groupe d'emballage: ▪ Etiquettes ADR/RID: 			
14.4	IMDG (mer)		3 PEINTURE III 3
<ul style="list-style-type: none"> ▪ IMO classe: ▪ Nom d'expédition exact: ▪ Groupe d'emballage: ▪ Etiquettes: 			
14.5	OACI/IATA (air)	3 PEINTURE III 3	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ICAO/IATA classe: ▪ nom d'envoi exact: ▪ Groupe d'emballage: ▪ Etiquettes ICAO/IATA: 			
15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES			
15.1	Etiquetage:		Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
15.2	N° CE:	Non applicable.	
15.3	Contient:	• xylène	
15.4	Symbole(s):	Xn - Nocif 	

15.5	Phrase(s) R:	10 Inflammable. 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau. 38 Irritant pour la peau.
15.6	Phrase(s) S:	36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
16 AUTRES INFORMATIONS		
Législation(s) suivie(s):		Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE.
Avis ou remarques importantes:		Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la C.E. que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
Utilisation de la substance/préparation		VERNIS BITUMINEUX
Restriction(s) d'emploi recommandée(s)		Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
Historique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Date de la première édition: ▪ Version: ▪ Réalisé par: 		09/05/00 1 P. GAUVIN